



COMPTE-RENDU

RÉUNION PUBLIQUE – ASSOCIATION DES HABITANTS DE LAFOURGUETTE

MARDI 2 MAI 2023

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Date : 2 mai 2023

Lieu : Salle des Fêtes de Lafourguette - 28 Rue de Gironis, 31100 Toulouse

Nombre de participants : Environ 60 participants

Modalités : Réunion en présentiel

Intervenants par ordre de prise de parole :

- Alain Boubée, Président de l'Association des Habitants de Lafourguette
- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset
- Laure Roset, Chargée d'études – Service Incinération et Énergie de Decoset

MODALITÉS DE LA RÉUNION

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central. Elle a été transférée à l'association de quartier, à la suite de la réunion, via une clé USB.

La réunion commence à 18h15 et se termine à 20h15.

LES OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- **Présenter le bilan de la concertation préalable**, les enseignements tirés et les décisions prises par Decoset.
- **Présenter les travaux 2023-2024**, leur nature et le calendrier.
- **Prévoir un temps d'échange** afin de permettre à toute personne de poser des questions et de recevoir une réponse.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

1. Présentation

Alain Boubée débute la réunion et présente l'ordre du jour. Il remercie l'ensemble des personnes présentes ainsi que les représentants de Decoset pour leur participation, en particulier Laurent Guyon - Directeur Général des Services de Decoset accompagné de Laure Roset - Chargée d'études au service Incinération et Énergie. Il précise que l'association organise une réunion tous les premiers mardis du mois, à l'exception des mois d'août et septembre et que ces réunions ont pour but d'aborder tous les sujets concernant le quartier et explique qu'en plus du sujet de l'incinérateur, seront abordés les sujets du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et du cœur de quartier.

Il rappelle l'organisation de la concertation préalable au sujet de l'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse-Mirail au dernier trimestre 2022 et qui s'enchaîne avec une phase de concertation continue jusqu'à l'enquête publique d'ici 2026.

Alain Boubée : « L'incinérateur est en place. Il fonctionne encore aujourd'hui avec les mêmes équipements de base qui datent des années 70 et fonctionnera jusqu'au début des



années 2030. Decoset va présenter les travaux qui vont être réalisés pour renouveler l'équipement et réduire les nuisances. L'objectif est d'entendre, en face à face, les évolutions et les décisions de Decoset, et pas seulement d'entendre les propos tenus par l'association ou dans la presse. On espère qu'il y aura un dialogue, que Decoset puisse vous présenter les informations et que vous puissiez réagir et poser vos questions. »

Alain Boubée laisse la parole à Laurent Guyon. Il présente le déroulé de la réunion.

Laurent Guyon : « Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation continue et l'idée de cette réunion est que l'on puisse répondre à vos questions. La phase de concertation continue débute et nous allons commencer à travailler avec les parties prenantes pour définir comment faire participer le public aux différentes étapes de la concertation.

Dans un premier temps, nous allons vous faire un retour des conclusions de la concertation préalable et nous vous parlerons ensuite de la nature et du calendrier des travaux de 2023-2024, suivi d'un temps d'échanges. Au-delà de cette réunion, nous sommes à la disposition des associations de quartier autant que nécessaire pour évoquer des sujets particuliers. Nous avons aujourd'hui répondu volontiers à l'Association des Habitants de Lafourguette pour intervenir, et nous serons en juin à Saint-Simon. Soyez libres de nous solliciter à chaque fois que vous pensez avoir un élément utile à évoquer avec nous. »

Laurent Guyon présente les deux ingénieures de Decoset qui l'accompagne, Laure Roset et Camille Delbos, en charge des dossiers de la mise aux normes de l'UVE et des travaux de confortement. Il rappelle le contexte et le bilan de la concertation préalable.

Laurent Guyon : « L'UVE de Toulouse a 50 ans et produit, grâce aux déchets incinérés, de l'énergie, principalement de la chaleur pour desservir les quartiers riverains et de façon résiduelle de l'électricité. Il y a eu des travaux d'amélioration mais ils ne constituent que des adjonctions.

Cette UVE est exploitée dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée à la SETMI, filiale de l'entreprise Veolia, qui se termine au 31 décembre 2024. Nous devons donc relancer une nouvelle DSP. Courant mai, nous allons lancer l'appel à concurrence pour retenir un nouveau délégataire, dont le contrat débutera au 1^{er} janvier 2025. »

Laurent Guyon fait un rapide bilan de la concertation préalable au projet d'évolution de l'UVE de Toulouse-Mirail qui s'est déroulée au dernier trimestre 2022. Celle-ci a permis de développer plusieurs temps forts : 5 réunions publiques, 4 ateliers, 11 débats mobiles. Il précise qu'en plus de ce dispositif, deux groupes de travail ont été organisés en parallèle : un groupe de travail étudiant et un panel de citoyens tirés au sort pour réfléchir sur le projet et sur la concertation. Trois hypothèses étaient évoquées dans le dossier : une rénovation de deux niveaux ; une reconstruction ; ou un maintien en l'état.

Laurent Guyon : « Nous avons pu observer un déficit quantitatif au niveau de la participation. En revanche, les garants ont noté dans leur bilan que la qualité a remplacé la quantité. S'il n'y a pas eu une forte fréquentation, il y a tout de même eu des expressions différentes et étayées qui ont permis d'enrichir la discussion. En plus des réunions, ateliers et débats mobiles, il y avait également un site internet et un envoi de cartes T.

Suite à la concertation préalable, les garants, désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ont remis leur rapport en janvier. Decoset avait ensuite deux mois pour remettre son bilan qui a été présenté en séance plénière devant la CNDP et durant laquelle une nouvelle garante a été désignée pour suivre la concertation continue. L'ensemble des rapports sont disponibles sur notre site et celui de la CNDP. Nous avons



souhaité être le plus exhaustif possible pour refléter les différents avis exprimés durant la concertation. Un certain nombre de questions étaient fréquemment mises en avant :

- *Les moyens à mobiliser pour réduire la production de déchets à incinérer : quelles actions sont mises en œuvre par Decoset et ses EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) ?*
- *Le territoire de chalandise : d'où viennent les déchets que l'on incinère ? Est-ce que l'on garde le même périmètre ?*
- *Le site et son intégration : est-ce qu'on reconstruit l'UVE sur place ou ailleurs ?*
- *La prise en compte des rejets, nuisances et impacts sanitaires : comment prendre en compte les bruits, l'odeur, les rejets et leurs impacts sanitaires ?*
- *Le lien avec l'extension du réseau de chaleur : quel projet d'extension ?*
- *Le modèle économique et les relations avec les délégataires »*

Laurent Guyon présente le sommaire du bilan de la concertation préalable : une première partie consacrée au déroulement de la concertation préalable, suivie d'une partie sur les enseignements tirés et les réponses apportées, et enfin les modalités de la poursuite de la concertation pour continuer à mobiliser les publics. Il commence par aborder les décisions intégrées dans le rapport final.

Laurent Guyon : *« Au travers des solutions de rénovation ou de reconstruction, nous retrouvons la question sous-jacente de la localisation géographique : si on reconstruit, sur quel terrain ? Derrière le périmètre de chalandise et les ambitions en termes de réduction des déchets, nous retrouvons la question sous-jacente du dimensionnement de l'équipement.*

L'enjeu est de rester prudent dans l'évaluation des tonnages pour déterminer le dimensionnement. Il y a un risque que le territoire produise des déchets que l'on ne serait pas capable de traiter chez nous. Durant la concertation, il nous a été demandé que l'on puisse s'organiser avec les EPCI adhérents afin de respecter les obligations réglementaires et aider les citoyens à produire le moins de déchets possible. Il était également question de prendre en compte la 2^{ème} UVE de Decoset qui se situe à Bessières, ainsi que les hypothèses d'évolution de la population et de la production de déchets afin de répondre à la question du dimensionnement.

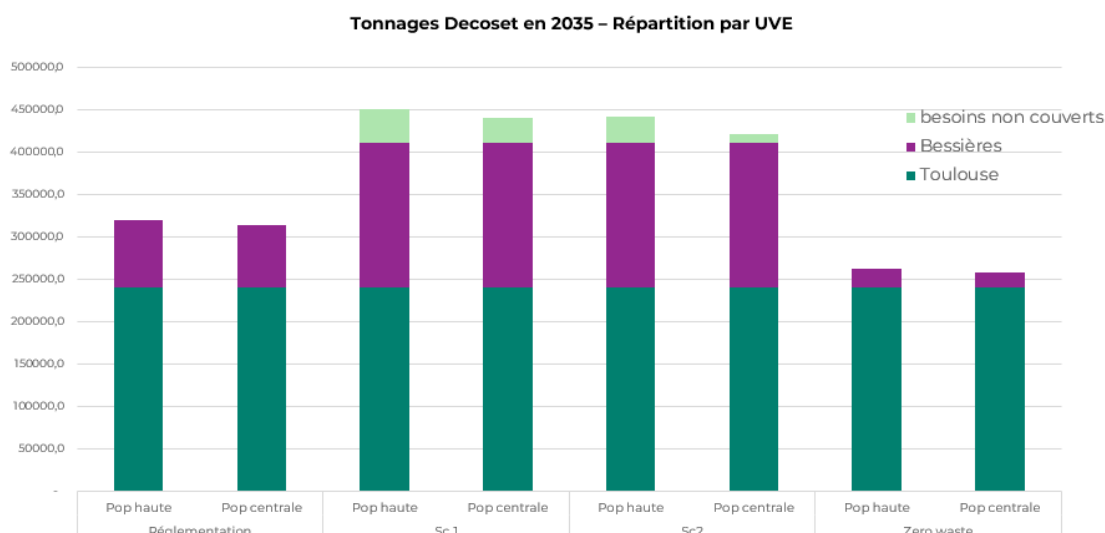
Nous avons essayé de nous inscrire dans le respect de la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et nous avons tenu compte des préconisations des associations qui nous ont demandé d'être plus ambitieux que la loi pour aboutir au dimensionnement. »

Laurent Guyon présente ensuite les hypothèses retenues ainsi que les différents scénarios. Il présente le tableau et le graphique ci-dessous et donne d'avantage de détails sur les hypothèses ayant permis d'aboutir aux différents scénarios.



en Kg/hab	2010	2020	2035			
			Réel	Sc 1	Sc2	Réglementation
DMA	498	481	méthode différente		423	410
OMR		251	213	203	148	100
Tout venant (déchèteries + PàP)		41	35	38		
Refus des filières de recyclage (Tri + Compostage)		25	14	13	13	13
Collectivité 31			Selon les objectifs transmis			
DAE			baisse de 19% selon PRPGD			
DASRI			Selon besoins de la filières 6 kT			

PRODUCTION GLOBALE EN TONNES ET BESOIN DE DIMENSIONNEMENT DE L'UVE DE TOULOUSE



Il explique ensuite que le dimensionnement de 240 000 tonnes est le résultat de la comparaison des différentes hypothèses et scénarios. Il revient également sur l'impact de la concertation préalable sur le contenu du projet.

Laurent Guyon : « En quoi cette concertation préalable a-t-elle été utile ? Au départ, nous avions d'autres idées en tête :

- Nous n'avions pas forcément pris en compte la meilleure articulation entre les UVE de Toulouse et Bessières. Il nous a été demandé de combiner les deux.
- A l'origine, nous pensions qu'il serait plus simple de prévoir une rénovation pour repartir à neuf et éviter une procédure administrative lourde. Pour autant, la concertation préalable nous a montré que, pour un coût quasi identique, nous pouvions avoir une usine neuve avec moins de nuisances.
- Au départ, nous pensions partir sur une rénovation, plutôt sur site. Mais nous avons entendu que localisation était importante. Dans le cadre de la procédure d'enquête publique, Decoset devra produire des analyses sur des sites alternatifs.



- Nous avons initialement envisagé l'idée de maintenir la capacité actuelle de 330 000 tonnes de façon à maximiser le rendement économique et énergétique de l'installation. Il nous a été demandé de dimensionner l'équipement en tenant compte seulement des besoins liés à la production de déchets. Le dimensionnement de 240 000 tonnes résulte ainsi seulement des hypothèses et simulations relatives à la production de déchets et non des besoins liés à l'extension du réseau de chaleur.
- Nous pensions conserver la logique de solidarité territoriale mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui. Des territoires riverains enfouissent leurs déchets mais ne pourront bientôt plus les enfouir, donc par solidarité et pour baisser le coût à la tonne pour les habitants de decoset, nous pouvions continuer à traiter leurs déchets et nous interroger sur un accroissement des tonnages accueillis. Cependant, nous avons entendu que ce n'était pas admissible d'accueillir des déchets provenant ailleurs que de la Haute-Garonne.
- Nous avons au départ un scénario prudent mais nous avons entendu que ce n'était pas possible, que nous ne pouvions pas ne pas prendre en compte la trajectoire réglementaire ou par rapport à ce qu'il se fait ailleurs.
- Pour produire moins de déchets, il nous a été demandé de renforcer le lien avec les EPCI en matière de gestion des déchets. Nous devons faire l'effort de mieux inciter les EPCI à réduire leurs déchets et d'avoir une vision proactive.

Même si nous n'avons pas eu quantitativement une fréquentation importante, nous avons eu beaucoup de gens intéressés par les déchets et nous continuerons à associer ces parties prenantes dans la démarche. Avec la nouvelle garante de la CNDP, nous allons travailler sur la définition de la concertation continue, en lien avec les parties prenantes. Nous avons établi des premières idées, des axes de travail mais qui seront à amender tous ensemble dans le cadre d'un travail collaboratif. »

Laurent Guyon termine son intervention et donne la parole à Alain Boubée.

2. Temps d'échanges

Alain Boubée : « Je rappelle que l'association a soumis une contribution argumentée de manière à exprimer une position qui ne va pas à 100% dans le sens de ce qu'exprime Decoset. Je précise qu'en 2019, l'équipe de Decoset était différente et il nous avait été clairement présenté le projet de rénovation de l'usine. Nous avons alors fait une démarche avec nos collègues de St-Simon pour demander à ce que l'incinérateur, obsolète, ne soit pas rénové. Nous avons interpellé les candidats aux municipales, dont Jean-Luc Moudenc, pour revoir cette décision et s'engager dans un processus de concertation. Donc en ce sens, c'est positif. Effectivement, nous avons obtenu une diminution des quantités de déchets à incinérer mais nous aurions souhaité une diminution plus importante, en conformité avec la contribution de Zero Waste Toulouse, et ce n'est pas suffisant. Nous aurions souhaité un ajustement sur les deux incinérateurs avec une vision d'ensemble. Nous nous étions insurgés contre le terme de « solidarité territoriale ». Il nous semblait impossible d'incinérer des déchets d'ailleurs que ceux de la Haute-Garonne. Là-dessus, nous avons obtenu satisfaction et Decoset a décidé de dimensionner la future UVE en prenant en compte seulement les déchets de Decoset et globalement ceux de la grande agglomération toulousaine.

Concernant les points négatifs, pour nous le dimensionnement à 240 000 tonnes n'est pas satisfaisant. Nous sommes également insatisfaits de la reconstruction sur place. La recherche de terrains n'est pas satisfaisante et doit être poursuivie dans le cadre de l'enquête publique. Nous serons donc vigilants à ce que toutes les solutions soient



envisagées. Nous émettons également des réserves concernant la DSP. M. Guyon a précisé que dans le cadre de la DSP ce n'est pas Decoset qui assure la gestion de l'UVE mais Veolia aujourd'hui. Il y aura un nouvel appel d'offres dans les mois qui viennent pour une décision prise en septembre 2024 et sur la base des 240 000 tonnes. Selon nous, il faudrait attendre que l'enquête publique soit engagée pour prendre cette décision. Il faut chercher à réduire nos déchets et s'engager sur 240 000 tonnes sur 20 ans nous semble problématique. Nous avons déjà échangé avec Decoset, notamment M. Guyon et le président Vincent Terrail-Novès. Nous avons demandé une rencontre avec les élus membres de Decoset car ils ne se sont pas impliqués dans la concertation. Il paraîtrait important qu'il y ait un dialogue avec eux. Mais il est intéressant que vous saisissiez l'opportunité d'échanger avec M. Guyon et Decoset ce soir. »

Laurent Guyon : « Ce qui est important, c'est la qualité du dialogue et des écoutes. Des convergences sont à souligner. Il y a effectivement la volonté de la part de Decoset d'agir avec ses EPCI adhérents pour réduire la production de déchets. Le nouvel équipement, où qu'il soit situé, devra être mieux inséré dans son environnement et devra prendre en compte la question des nuisances, en associant les riverains aux études et aux analyses. Nous sommes pris par le temps et les contraintes administratives, c'est pour cela qu'il était important pour nous d'avoir une concertation préalable avant le lancement de la mise en concurrence de la DSP car nous devons écrire ce que l'on attend du délégataire. »

Participant : « Vous parlez de reconstruction mais dans votre discours je n'entends pas une possibilité de reconstruction ailleurs. Vous parlez de prendre des mesures environnementales mais il faut aussi dire que cet incinérateur est à côté d'habitations. Quand vous en parlez, dans votre discours, je sens que la reconstruction sera ici. Ce discours me dérange un petit peu. »

Participant : « L'incinérateur alimente pas mal de chauffages et j'ai assisté à la réunion à Alban-Minville où les gens s'inquiétaient du prix du chauffage. J'avais compris lors de cette réunion que vous n'aviez pas l'intention de reconstruire l'UVE ailleurs, compte tenu du réseau de chaleur existant. Mais vous disiez aussi que ce n'était pas un problème de la reconstruire ailleurs. »

Participant : « A vous écouter, je n'ai pas vraiment entendu le projet de 2032. Nous n'avons pas eu de réponses à toutes les questions que nous avons posées sur le site. Toutes vos vues sont quasi illisibles. Comme Madame, je voudrais savoir où en êtes-vous de la recherche d'autres lieux et du dépassement des normes par le préfet ? Où en est votre réflexion sur la réduction des déchets en amont ? Sur le prix du chauffage, la piscine de Bellefontaine pour les enfants est de plus en plus froide. »

Laurent Guyon : « Sur la localisation, c'est d'abord une obligation réglementaire dans le cadre de l'enquête publique d'effectuer une recherche de terrain et une analyse critique de plusieurs sites. Nous nous posons la question de comment associer les parties prenantes à cette recherche de terrain de façon que tout le monde puisse constater que le travail a été fait correctement. Pour autant, il faut aussi regarder le cahier des charges : on ne construit pas une maison ou une école mais un équipement industriel de plusieurs centaines de millions d'euros. Nous devons travailler sur la question de la localisation, du cahier des charges à respecter et nous devons tenir compte des difficultés associées à la mise en place d'un nouvel équipement. Mais ne laissons pas croire aux riverains que parce qu'il y a une reconstruction de l'UVE, il y a une grande opportunité qu'elle s'en aille. Il y a 90% de chances qu'elle ne s'en aille pas car c'est compliqué de le localiser ailleurs. Ce qui est sûr, c'est que le réseau de chaleur n'est pas un argument pour imposer un maintien sur ce site. Un autre site situé en milieu urbain et permettant un raccordement au réseau pourrait sans difficulté



faire l'objet d'une analyse comparative dans le cadre de l'enquête publique. En revanche, l'UVE doit être situé en milieu urbain dans une logique de circuit court. L'idée est de la construire au plus près de là où l'on produit les déchets donc dans tous les cas, ce sera dans un site urbain.

Comme précisé par la métropole lors de l'atelier consacré à cette question, le réseau de chaleur peut être déplacé même si un éloignement de l'UVE entraîne une perte de chaleur de 1° par kilomètre. Sur ces questions compliquées, il est essentiel de savoir qui est responsable de quoi. Nous ne sommes pas responsables de la collecte mais nous travaillons avec les EPCI pour inciter la population à réduire leurs déchets. Mais nous ne sommes pas non plus responsables de l'extension du réseau de chaleur, cela relève de la compétence de Toulouse Métropole. Concernant la température de la piscine, celle-ci relève de la compétence de la ville de Toulouse.

Comment nous envisageons les choses pour 2032 ? Il y a d'abord le lancement de la consultation pour la nouvelle DSP qui sera attribué en septembre 2024 avec un début de contrat au 1^{er} janvier 2025. Le nouveau délégataire travaillera alors sur le nouveau projet d'un point de vue technique et architectural et constituera le dossier qui sera soumis à enquête publique fin 2026. En 2027, il y aura le travail de l'architecte suivi d'une période de 3 ans de travaux. Mais ce calendrier sera à affiner au fur et à mesure de l'avancée des procédures.

Sur la question des normes, aujourd'hui l'UVE respecte les normes. Il y a quelques années, nous étions à 400 mg/Nm³ puis nous sommes passés à 200 mg/Nm³ et nous devons aujourd'hui respecter la norme de 150 mg/Nm³. Après les travaux que nous allons vous présenter, l'UVE respectera ces 150 mg/Nm³. Comment cela fonctionne au niveau du préfet ? Quand il y a un projet de rénovation, le préfet n'impose pas au maître d'ouvrage de simplement respecter la règle européenne, il impose d'être en dessous de la norme européenne. Donc quand nous lancerons la reconstruction, le préfet ne nous demandera pas de respecter 150 mg/Nm³ ni même 80 mg/Nm³ mais il nous demandera d'être à 50 ou même 40 mg/Nm³. Ne laissons pas croire que cette UVE est la plus polluante, elle est juste celle qui n'a pas encore eu l'occasion de procéder à une rénovation ou à une reconstruction. C'est tout l'objet du projet.

Sur la question de la réduction des déchets, il y a un long travail qui est devant nous avec les EPCI afin d'inciter la population à mieux trier. Mais nous, Decoset, et les EPCI, nous devons donner les bons outils et les bons messages à la population. Nous devons aussi travailler pour que nos administrations soient exemplaires et nous devons travailler avec les entreprises. Nous devons faire des efforts tous ensemble. Decoset doit avoir un rôle de coordinateur et un rôle proactif mais les changements de mentalité et de comportements évoluent sur un temps long, très lentement et très difficilement même si comme les acteurs associatifs nous le déplorons. Par exemple, il n'y a rien de plus simple qu'un déchet vert à traiter : quand on tond, on laisse la tonte chez soi ; quand on débroussaille, on broie. Pourtant, malgré les actions des collectivités, la distribution de composteurs, les déchets verts continuent à augmenter. Il faut donc changer ces comportements mais nous n'allons pas les changer à horizon 2025, c'est sur un temps long que ces évolutions se matérialiseront.

Participante : « Il faudrait que les EPCI viennent aux réunions. Le groupe d'étudiants qui a participé à la concertation était étonné qu'il n'y ait pas un élu à ces réunions. Il faudrait qu'ils soient plus impliqués. »



Participant : « Le dimensionnement à 240 000 tonnes va calibrer la nouvelle DSP pour 20 ans d'exploitation mais dans les scénarios que vous présentez aucun ne respecte les réglementations. Zero Waste visait plutôt les 100 000 tonnes. Sur le sujet des 240 000 tonnes, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un tonnage dégressif dans la nouvelle DSP ? 2^{ème} question : Decoset a 8 EPCI. Selon moi, il faudrait des contraintes fortes. Nous devrions avoir une charte ou un contrat qui stipule exactement la relation contractuelle. Pour moi, le rôle des EPCI doit être contraint au niveau budgétaire. Le budget devrait aller dans la sensibilisation à la réduction des déchets. Nous avons pu voir qu'il y avait une forte relation entre le budget du service communication d'autres villes et leur réduction des déchets, comme présenté par Zero Waste Toulouse. Les EPCI s'achètent une bonne conscience en faisant simplement un chèque à Decoset. »

Participante : « J'ai pris connaissance de cette réunion ce soir en me promenant devant la mairie. D'abord, il y a beaucoup de questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponses. Question importante : dans les échanges et les réunions, cela ne peut pas se limiter uniquement aux quartiers de Lafourguette et St-Simon. Nous avons demandé à ce que les conseils citoyens soient interpellés pour participer aux réunions, notamment ceux de Bellefontaine et Reynerie. La qualité du dialogue passera par la représentation la plus large possible des quartiers concernés. Ce pour quoi je milite c'est une reconstruction, pourquoi pas sur place, mais avec une concertation des populations concernées. 2^{ème} problème : il y a Decoset, la SETMI, Toulouse Métropole... Il faudrait poser le problème dans sa totalité. Il y a bien une instance pour fédérer et représenter le projet global, à savoir Toulouse Métropole. Il faudrait organiser une réunion où l'on pourrait participer avec tous les acteurs et avoir une présentation du projet global : qui est qui, qui fait quoi... Les délégations, cela a un coût. Decoset a déjà été épinglé par la Cour des Comptes et avait été interpellé sur une gestion trop coûteuse. »

Laurent Guyon : « Decoset est une institution qui s'inscrit dans un temps long. Les décisions de Decoset sont prises par des élus. Les EPCI adhérents désignent des élus pour siéger au comité syndical. Decoset est en train d'élaborer en lien étroit avec les EPCI adhérents son schéma stratégique qui prévoit justement un travail en plus étroite relation. Decoset ne peut imposer des décisions aux EPCI adhérents mais il peut agir à leur côté, inciter, coordonner, mettre en avant les bonnes pratiques des uns duplicables chez les autres. Nous ne pouvons contraindre mais nous entendons le souhait émis par un certain nombre de parties prenantes pour que les représentants des 8 EPCI puissent entendre ce que vous attendez d'eux. Concernant l'ambition de la réduction des déchets, nous la partageons et nous l'avons bien évidemment prise en considération dans les scénarios présentés dans le rapport final. A l'écran figurent les différentes hypothèses : les 4 scénarios du milieu sont prudents, à gauche la réglementation et à droite les objectifs de Zero Waste Toulouse si nous respectons la réglementation. »

Participant : « Pourquoi il y a un « si on respecte la réglementation » ? »

Laurent Guyon : « Parce que nous n'avons pas une baguette magique. Respecter la réglementation, cela va dépendre des gestes que nous ferons tous au quotidien. Si les changements vont moins vite que ce que nous espérons, nous ne devons pas nous trouver avec des tonnes à valoriser sans équipement pour le faire. Nous avons calibré le dimensionnement de façon ambitieuse mais réaliste pour éviter de nous trouver dans une situation où nous ne serions pas capables de valoriser des déchets que le territoire a produit. Nous ferons tout notre possible pour réduire la production de déchets, et si collectivement nous y arrivons, nous pourrions réguler le dimensionnement de l'UVE de Bessières. »



Participant : « C'est un problème politique. Il faut taper les industriels, il est là le problème. C'est un projet global. »

Participant : « A Toulouse Métropole, désormais tous les emballages sont censés être triés. J'aime à penser que ce qui est trié ne va pas à l'incinérateur. »

Participant : « Je n'ai pas entendu parler d'une corrélation entre la production de déchets et la densification urbaine. Si nous avons plus d'habitants au km², nous avons plus de déchets. Comment s'engager pour montrer qu'à horizon de 2025, il y aura une certaine évolution des déchets, à savoir selon moi une augmentation ? Si nous arrivons à plus de 240 000 tonnes de déchets, qui prendra la décision d'augmenter la capacité ou d'envoyer nos aillieurs ? Decoset est un outil au service des EPCI. Je ne trouve pas normal qu'une discussion comme ce soir ne soit pas tenue en présence des élus. »

Laurent Guyon : « Pour essayer d'évaluer le dimensionnement réaliste de l'UVE, nous avons tenu compte de la combinaison de l'augmentation de la population, multipliée par la production de déchets par habitant. Parce que chacun fait des efforts, la production de déchets baisse mais parce que la population augmente, la réduction n'est pas aussi forte que ce que l'on pourrait espérer. Vous avez raison, l'action des collectivités et des habitants ne suffit pas. Il faut également agir sur les industriels mais ce ne sont pas les élus locaux qui peuvent le faire. Les élus locaux ont la main sur la collecte, la sensibilisation et les outils mais ils n'ont la main que sur une partie des leviers. Les autres leviers relèvent de l'Etat et des industriels. En ce qui concerne le besoin de faire entendre vos remarques et observations, avis par les élus, ceux-ci les l'ont entendu. Le président de decoset était présent à toutes les réunions et à tous les ateliers. Il est également 1^{er} vice président de Toulouse métropole en charge des déchets. Le président du Grand Ouest Toulousain, qui met en place la taxe incitative, était également présent à l'un des ateliers. »

Dans le cadre du schéma stratégique de Decoset il y a la question de comment définir ensemble la réduction des déchets avec des objectifs engageants. La question d'un système de financement incitatif a été posé et sera étudié pour analyser sa faisabilité et les conséquences financières pour les EPCI membres et leurs contribuables ou usagers En tout état de cause, ces questions sont au cœur du sujet, elles ont été abordées et traitées dans le cadre du schéma stratégique.

Concernant la question du budget pour la prévention permettant de baisser la production de déchets verts, nous la prenons en compte. Nous sommes en train de développer le projet du Hall 9 sur l'île du Ramier qui sera un lieu de collecte, valorisation et sensibilisation des déchets. Cet outil sera mis à disposition des EPCI pour faire de la prévention et participer aux changements de pratiques de la population.

Concernant la question au sujet de l'association du quartier de Bellefontaine, nous ne sommes pas l'organisateur de la réunion d'aujourd'hui. Nous avons répondu à une invitation de l'association Lafourquette pour rencontrer les riverains. Le 12 juin, nous ferons la même chose à St-Simon. Dans le cadre de la concertation continue, nous organiserons évidemment des réunions dans votre quartier à Bellefontaine. Nous sommes très sensibles à l'association de toutes les associations de riverains. Auparavant, l'association Bellefontaine n siégeait pas à la Commission de Suivi de Site (CSS). Nous avons donc demandé à la DREAL, service de l'Etat, d'inviter le quartier de Bellefontaine aux CSS, ce qui a été fait lors de la dernière réunion et qui sera désormais systématiquement fait.

Participant : « En ce qui concerne la présence des élus et les messages que vous souhaitez leur faire passer, je vous invite à prendre rendez-vous et à aller aux permanences des élus

pour faire remonter ces questions au niveau national. Utilisez ces moyens de communication auprès de vos élus. »

Participant : « J'aimerais que vous précisiez par rapport à ce que vous êtes tenus de fournir en énergie, quel tonnage minimum faut-il pour respecter le contrat signé avec Toulouse Métropole ? »

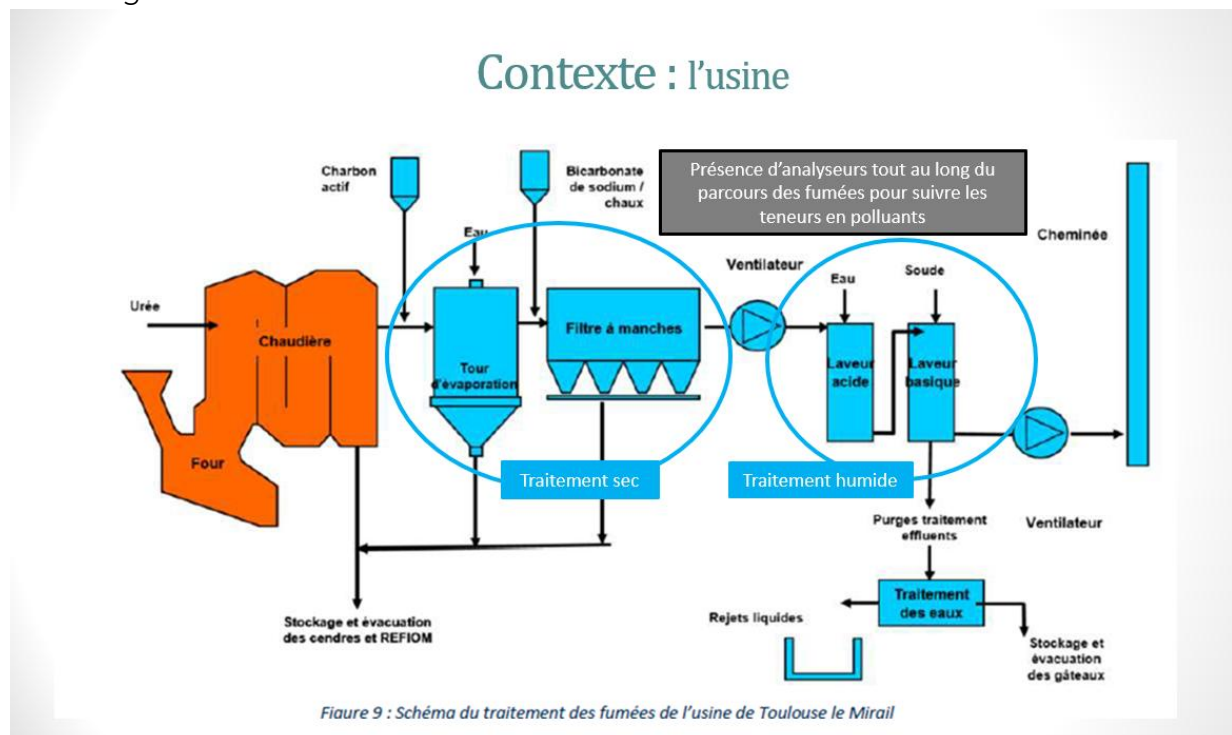
TEMPS 2 –PRÉSENTATION DES TRAVAUX 2023-2024

1. Présentation

Alain Boubée reprend la parole et annonce la deuxième partie de la réunion consacrée aux travaux 2023-2024. Il donne la parole à Laure Roset, Chargée d'études au service Incinération et Énergie de Decoset.

Laure Roset : « Je vais vous présenter les travaux à venir sur l'année 2023-2024, le planning et la gestion des arrêts. Ces travaux ont deux objectifs : la mise aux normes réglementaires et le confortement de l'UVE pour tenir jusqu'à la reconstruction. Nous avons lancé une étude pour déterminer quels travaux étaient nécessaires pour garantir un fonctionnement stable : nous avons ainsi défini un scénario pour un budget de 46 millions d'euros.

Plusieurs acteurs sont impliqués : la SETMI, filiale de Veolia ; Toulouse Métropole Réseaux qui gère les réseaux de chaleur urbain ; et Toulouse Métropole Collecte avec qui nous devons gérer les détournements des déchets.





Dans l'UVE, il y a 4 lignes : une partie four/chaudière, où l'on brûle les déchets qui sont ensuite valorisés sous forme de vapeur, et une partie traitement des fumées (traitement semi humide). Tout au long du traitement, des analyseurs sont présents pour mesurer les teneurs en polluants. »

Laure Roset détaille ensuite la liste des travaux à venir :

- **Mise aux normes du traitement des fumées** à l'été 2023-2024. L'objectif est de respecter les exigences de 2023. Périmètre : équipements composant le traitement des fumées (filtres à manches, tour de refroidissement, cheminées...). Budget : 19M d'€.
- **Renouvellement des parcs des analyseurs** à l'été 2023. Périmètre : remplacement d'environ 70% des équipements (31 sur 46), ajout équipements de mesure en continu du mercure (avant mesuré 2 fois par an). Budget : 2,2 M d'€.
- **Rénovation du contrôle commande et des infrastructures électriques** à l'été 2023 - fin 2024. Périmètre : refonte de la supervision et des réseaux, électricité basse et haute tension, ventilation et inertage dans local transformateurs pour éviter incendie. Budget : 2,4 M d'€.
- **Abattement des poussières** au niveau de la plateforme des mâchefers en 2023. L'objectif est de mettre en place un système de brumisation pour alourdir les poussières et diminuer l'envol.

En parallèle, des travaux de modernisation et de sécurisation des accès à l'usine en prévision des travaux seront également effectués. Des travaux sont encore en cours d'études : rénovation et sécurisation du quai des déchargements, rénovation du four 4 et rénovation équipements thermiques.

Avec ces travaux, l'UVE passera à un traitement sec. Cela a plusieurs impacts positifs : économie d'eau, atténuation voire disparition du panache, traitement des dioxines, respect des NOx, diminution du bruit... Mais ces travaux demandent des arrêts de ligne et de l'usine plus importants. A noter également que le coût du bicarbonate est plus important que la chaux, actuellement utilisée.

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24
Arrêt commun	du 21	au 21											
L2		du 21				au 5/01							
L1						du 21			au 24				
L3										du 01			au 13
L4										du 01			au 16

Un arrêt total de l'usine est prévu du 21 août au 21 septembre. Ces travaux entraineront une diminution du traitement des déchets en 2023-2024 d'environ 15%. Pour la gestion des arrêts, la voie privilégiée est d'envoyer les déchets vers l'UVE de Bessières afin d'éviter d'avoir recours à l'enfouissement. Concernant le réseau de chaleur, des chaudières de secours seront disponibles pour continuer à l'alimenter.

2. Temps d'échanges

Alain Boubée reprend la parole.

Alain Boubée : « Nous nous sommes entendus avec Mme Fragonas (Cheffe du Service Incinération et Énergie de Decoset) pour faire un point d'avancement sur le planning des travaux. Je compléterai par une demande : pendant l'arrêt de l'usine, ce serait bien qu'il y



ait des mesures particulières pour savoir, quand l'UVE est arrêtée, ce qu'il y a dans l'atmosphère. »

Laure Roset : « Concernant l'étude des dispersions des polluants pendant que l'UVE est arrêtée, nous sommes en train de l'étudier mais nous n'avons pas d'éléments plus concrets aujourd'hui. En tout état de cause, votre demande a bien été prise en compte. »

Participant : « Je voudrais savoir pourquoi, de temps en temps, une soupape s'ouvre et fait un bruit infernal dans le quartier. »

Laure Roset : « Les équipements sous pression ont des soupapes de sécurité pour éviter qu'ils explosent. Mais je ne pense pas que ce problème sera réglé par les travaux de mise aux normes et de confortement. Toutefois, nous pourrions si vous le souhaitez, faire venir le directeur d'exploitation de la SETMI aux prochaines réunions afin d'avoir plus d'éléments à ce sujet. »

TEMPS 3 - CONCLUSION

Les personnes présentes n'ayant plus d'interventions ou de questions, la réunion se termine. Alain Boubée remercie Laurent Guyon ainsi que Laure Roset pour leur participation.

LEXIQUE

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CSS : Commission de Suivi de Site

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSP : Délégation de Service Public

SETMI : Société d'Exploitation Thermique du Mirail, filiale de Veolia

UVE : Unité de Valorisation Énergétique